

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 13 mai 2026
Date d'affichage de la convocation : 13 mai 2026
Date de la réunion du Conseil Municipal : 21 mai 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 25 - Votants : 27

Le 19 MAI 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Le Maire, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoints au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Séverine LEPROVOST, Nadège BOULE Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Bernadette AMELINE, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Magali HARIVEL,

Procurations : Bernadette AMELINE donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Magali HARIVEL donne pouvoir à David GIROULT

Secrétaire de séance : Jean-Claude DESMASURES

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Rapporteur Adrien JEHENNE

A l'issue du renouvellement général des conseillers municipaux des 15 et 22 mars 2026, il appartient à la commune de mettre en place les commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, et cela pour une durée de 6 ans (articles L.19 et R.7 du code électoral).

La réforme de la Loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales uniformise aussi les compositions des commissions de contrôle pour l'ensemble des communes. Un seul critère est désormais à prendre en compte : le nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal.

La commune de Sourdeval s'inscrit dans le cas où une seule liste a obtenu des sièges au conseil, dans ce cas, la commission sera composée de 3 membres titulaires et de 3 suppléants.

La commission doit être composée de membres :

- Désignés au sein du conseil municipal : Nadège BOULE et Marie-Laure FRELIN GOSSET
- Délégués de l'administration : Laurence GRASSET et Michel AUVRAY
- Délégués du tribunal judiciaire : Odile JARDIN et François LEPRINCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le montant du ticket de cantine à partir du 6 juillet 2026.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 21 mai 2026.

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DESMASURES



Le Maire,
Adrien JEHENNE

